



La transformation des pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur est un enjeu majeur pour tous les acteurs de l'Université. Personnels, étudiants, enseignants, chercheurs, chacun a un rôle à jouer dans la redéfinition et l'élaboration de nouvelles pratiques pédagogiques.

L'université connaît des changements entraînant une redéfinition du rapport au savoir et à la formation. Promouvoir l'innovation c'est soutenir et accompagner les actions qui encouragent l'interdisciplinarité, intègrent les apports du numérique et qui favorisent la réussite des étudiants à travers une pédagogie active.

01 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'université Paris Descartes lance la deuxième édition de l'appel à projet **Innovations pédagogiques**. Dans la perspective de contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques et la diffusion de l'innovation au sein de l'université, cet appel à projet s'adresse à tous, étudiants, enseignants, personnels de l'université.

Les objectifs de cet appel à projet sont multiples :

- diffuser l'innovation de manière transversale et interdisciplinaire dans l'université
- impliquer un public varié dans la transformation des pratiques pédagogiques
- initier une dynamique d'entraînement par des initiatives porteuses

02 MODALITÉS

Le présent appel à projets est ouvert à partir du **14/06/2018 jusqu'au 30/09/2018 minuit**.

2.1 BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

L'appel à projet innovation pédagogique s'adresse aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et aux personnels de l'université Paris Descartes.

L'objectif est de réunir différents profils issus de toute discipline afin de construire des projets transverses et multi-composante.

2.2 THÉMATIQUES ABORDÉES

Les projets initiés pourront aborder notamment les thématiques suivantes :

- licences hybrides
- masters hybrides
- compétences numériques
- langues
- méthodologie universitaire
- fondamentaux disciplinaires
- remise à niveau disciplinaire

Ces thématiques rassemblent des problématiques communes à l'ensemble de l'Université, et s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement à la réussite des étudiants.

L'appel à projet ne comprend pas de catégories définies en terme d'usages, d'outils et de composition des équipes, afin de laisser place à la créativité de tous.

2.3 CARACTÉRISTIQUE DE L'AIDE APPORTÉE

L'Université s'engage à mettre à disposition les différents logiciels nécessaires à la production de ressources : utilisation d'outils auteurs, montage vidéo accompagné par un ingénieur audiovisuel, réalisations graphiques.

Par ailleurs, un accompagnement par l'équipe AGIR sera mis en place.

Pour les projets retenus, les participants se verront obtenir :

- Une validation des UE Innovations pédagogiques pour les étudiants
- Des heures de vacances et/ou dotation pour les laboratoires des enseignants
- Des heures de vacances pour les personnels

03

PROCESSUS ET CALENDRIER

3.1 DÉPÔT DES PROJETS

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier de candidature seul ou en collectif.

1. Inscription sur le formulaire en ligne : <https://ceres.parisdescartes.fr/index.php/599323?lang=fr>
2. Envoi des dossiers de candidature avant le 30 septembre 2018 à l'adresse

innovation.pedagogique@parisdescartes.fr

3.2 VOTE DES PROJETS

Mi-octobre 2018, les membres de la CFVU* analyseront la recevabilité des projets proposés

* Commission de la formation et de la vie universitaire : La CFVU traite de tout ce qui touche aux étudiants, des études aux problèmes de la vie quotidienne. Elle propose au conseil d'administration les orientations des enseignements de formation initiale et continue, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Elle prépare les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de

l'orientation des étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, et à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Elle examine notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux oeuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation. Elle est garante des libertés politiques et syndicales étudiantes. Elle comprend 40 membres représentant l'ensemble de la communauté universitaire : enseignants-chercheurs, personnels et étudiants.

Une attention particulière sera portée sur la faisabilité et la pérennité du projet.

3.3 RÉALISATION DES PROJETS

Les projets devront avoir un calendrier de réalisation sur l'année universitaire 2018-2019.

Le service AGIR assurera l'encadrement et le soutien des projets retenus.

L'ensemble des projets sera présenté lors de la journée Innov'action au mois de juin 2019. Il s'agira d'échanger autour des pratiques pédagogiques innovantes, de partager les retours d'expériences et d'essayer de nouveaux process.



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION
innovation.pedagogique@parisdescartes.fr